

INTERVENTION DE DOMINIQUE VOYNET DEVANT LES CHASSEURS LE 20 FEVRIER 2007

Je ne suis pas venue faire la danse du ventre devant vous. D'autres candidats s'y hasarderont sans doute, faisant mine de croire qu'un citoyen détermine son vote en fonction d'un intérêt particulier, objet de sa passion.

Je ne suis pas venue non plus régler des comptes. Ceux de l'époque précédente ne seront sans doute jamais soldés. Il y a ici beaucoup de gens qui n'étaient pas encore en responsabilité et qui ne se retrouvent pas dans les croisades menées alors.

Et d'autres qui l'étaient, mais qui peinent sans doute aujourd'hui à assumer l'image de ces manifestations au cours desquelles certains ont trouvé drôle de promener des poupées gonflables à mon effigie, préférer des menaces de mort, affirmer que la chasse à la Voynet est ouverte tous les jours de l'année...

Quand je repense à cette époque aux efforts qu'il a fallu déployer pour faire retirer l'ortolan de la liste des espèces chassables, on m'a dit à l'époque qu'il s'agissait de tuer une deuxième fois François Mitterrand. Quand je pense au temps passé par les parlementaires, tellement plus de temps, pour examiner des lois sur la chasse en 94, en 98, en 99, en 2000, en 2003, en 2005, tellement plus souvent, tellement plus longtemps que sur les questions de défense ou d'éducation.

On me dit qu'il y a 220 députés dans le groupe d'amitié de l'Assemblée nationale pour la chasse, 80 sénateurs. Pour ce qui concerne les sénateurs, je ne peux rien en dire, j'en suis officiellement membre mais ce groupe ne se réunit apparemment plus jamais depuis que j'y ai payé ma cotisation.

En tout cas, quand je pense à ces sujets, je me sens l'envie de vous dire deux trois choses, en mémoire du passé. D'abord pour dire que pendant ces quatre années au cours desquelles j'ai appris à bien vous connaître, au moins autant que vous, vous me connaissez, j'ai eu le sentiment que toute avancée, tout effort pour vous comprendre, était systématiquement interprété comme une marque de faiblesse incitant à en abuser, à demander plus encore. J'ai eu le sentiment que toute remise en cause de certaines pratiques et de certains modes d'organisation de la chasse conduisait à vous classer comme anti-chasse. Et ça a mis en difficulté des mesures qui n'avaient pas d'autre objets que de renforcer la sécurité, d'arbitrer des conflits d'usage, de tenir compte des données scientifiques pour fixer les dates de chasse. Je voulais aussi vous dire ma conviction que les discussions qui se sont engagées à plusieurs reprises, entre chasseurs et écologistes, ont systématiquement tourné court face à l'arrogance de certains, revendiquant le titre de « premiers écologistes de France », insultant ceux qui faisaient des pas en avant d'un côté ou de l'autre, empêchant des réunions de se tenir. Je n'ai rien oublié de ce qui s'est passé à Montargis, à Dunkerque, dans l'Ariège, à Arles... Je n'ai pas oublié les violences physiques dont ont été victimes certains de mes camarades, certains de mes amis ! Ces hauts faits ont nourri la mythologie de CPNT, ils n'ont rien réglé des problèmes de la chasse !

Alors j'en viens quand même à mes propositions puisque, ne vous en déplaise, je ne me considère pas comme hostile à la chasse. C'est une activité qui est pratiquée par au plus 1,3 million de nos concitoyens. Vous le savez, un chasseur qui valide son permis pour deux ou trois départements est comptabilisé comme deux ou trois chasseurs, donc c'est difficile de savoir exactement combien vous êtes. /Huées./ C'est la règle ! J'allais dire que certains d'entre eux que je n'ai pas comptés non plus sont membres des Verts et d'associations de protection de la nature. Comme responsable politique je me dois de tenir compte de cette réalité, même si je ne pratique pas ce loisir. Il est pour moi exactement aussi légitime, ni plus

ni moins, que d'autres formes de loisirs comme la randonnée, le football ou les jeux de boules. La chasse revêt cependant un caractère particulier en ce qu'elle conduit à la mise à mort d'animaux qui font partie d'un patrimoine naturel commun à l'ensemble des citoyens, voire au-delà pour ce qui concerne les espèces migratrices.

Certains récusent par ailleurs la chasse pour des raisons éthiques, la légitimité de leur préoccupation n'est elle non plus ni plus grande, ni plus petite que celle des chasseurs.

La chasse a un rôle économique dans certaines régions, elle est présentée par certains comme une facette de l'écotourisme. Ceci étant, il faut bien convenir que la présentation de la chasse comme un acte naturel de prédation sur un gibier sauvage correspond de moins en moins souvent à la réalité pour certaines espèces de petit gibier : le faisan, la perdrix, le canard colvert, dont l'essentiel du tableau de chasse provient de lâchers d'animaux d'élevage.

La chasse peut participer à la régulation d'espèces causant des dégâts importants à certaines activités humaines, l'agriculture, l'exploitation forestière... Mais l'équation « chasse = régulation » est loin d'être vérifiée : le sanglier, les cervidés, l'étourneau sansonnet sont des espèces gibier du ressort des chasseurs et l'on doit bien constater, aux vues de la prolifération de ces espèces, qu'ils ne sont pas toujours en mesure d'assurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique requis.

La chasse n'est acceptable qu'à trois conditions essentielles : elle ne doit pas mettre en danger les populations animales, gibier ou non ; elle doit rester compatible avec les autres usages des milieux naturels ; elle doit être respectueuse des lois et règlements, européens et nationaux. Je regrette personnellement que les chasseurs, en tant que collectif, en tant que lobby, fassent si peu pour la conservation de la nature. /Huées./ Ça n'enlève rien au mérite de tous ceux, isolément ou dans des ACCA, qui replantent des haies, qui entretiennent des sentes, ou des cultures à gibier. Ça n'enlève rien à l'intérêt de ceux qui protègent les oiseaux à bigougliers en Corse, ou les tétras de la forêt du Massacre dans le Doubs. Mais on doit prendre en compte le fait que pour ce qui concerne l'élaboration et la conduite des différentes réformes de la politique agricole commune, qui auraient permis de prendre en compte les données de l'environnement, notamment la qualité des milieux permettant le maintien d'une diversité biologique, intéressant aussi bien les chasseurs que des protecteurs de la nature, on n'a peu vu la Fédération nationale des chasseurs se mobiliser et intervenir auprès de divers responsables politiques.

Qu'il s'agisse de la destruction des zones humides, du développement des pratiques intensives d'agriculture, de la banalisation des territoires, alors que c'est une évidence de le reconnaître, vous avez été très actifs sur les périodes de chasse. Je regrette, personnellement, que les chasseurs cautionnent des violations flagrantes de la législation : chasse à l'ortolan, chasse aux pigeons au col de l'Escrinet en mars. Je regrette personnellement que tant d'entre vous restent incapables au-delà de la condamnation formelle d'actes de violence d'y mettre un terme concrètement. Je pense à l'agression physique qui a été perpétrée contre des militants de la Ligue de protection des oiseaux dans l'estuaire de la Seine à la fin de l'année 2005. Je pense au massacre d'oiseaux protégés et à l'incendie de huttes à l'étang de la Brière. J'ajouterai également que la chasse ne doit pas être un privilège réservé aux plus fortunés, comme cela a tendance à être le cas actuellement dans certaines régions avec, en plus des taxes et des cotisations, le prix de location d'un territoire de chasse ou d'une hutte de chasse.

Les chasses dites traditionnelles sont acceptables aux mêmes conditions,

mais on doit réaliser que depuis qu'elles existent les milieux naturels ont été largement modifiés et ne peuvent souvent plus supporter ce type de chasse. On doit donc pouvoir vérifier qu'elles sont sélectives et qu'elles ne se pratiquent pas sur des espèces menacées. Je suis pour un renforcement de la police de la nature, qui ne doit pas être spécialisée sur la chasse ou la pêche, mais sur toutes les atteintes à la nature. Police indépendante des utilisateurs, particulièrement de ceux et celles qu'elle a en charge de contrôler.

La politique de la chasse doit rester sous la tutelle du ministère de la protection de la nature et de l'environnement, la chasse ne pouvant continuer à exister sans des milieux naturels en bon état de conservation. C'est aussi l'intérêt des chasseurs. Je constate que vous faites des propositions pour un ministère de la ruralité qui traiterait des questions de chasse, de forêt et d'agriculture mais comment le faire sans prendre en compte le support, c'est-à-dire la nature elle-même ? Je constate que les relations entre les chasseurs et les protecteurs de l'environnement ont toujours été difficiles, que les relations entre les chasseurs et les ministres en charge de la protection de la nature et de l'environnement l'ont été aussi. Surtout s'ils étaient de sexe féminin. Il est frappant de constater que dans les ouvrages qu'ils ont rédigés après leur passage au ministère, monsieur Poujade, madame Bouchardeau, madame Lepage, madame Bachelot... ont fait état de pressions politiques extravagantes liées à la chasse. Je constate pour ma part avoir dû consacrer à ce sujet un temps et une énergie disproportionnés par rapport à d'autres enjeux de notre société.

Vous me permettez pour conclure de faire état de deux remarques. La première concerne l'organisation de la chasse. Je regrette que dans le gouvernement au sein duquel j'ai été ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement nous n'ayons pas su tenir compte des recommandations de la Cour des comptes en l'an 2000. L'organisation actuelle de la chasse est calée sur un système mis en place en 1941 : une fédération par département, obligation d'adhésion et de cotisation à cette seule fédération, ce qui est exorbitant par rapport au statut général des associations établi sur le principe de libre adhésion.

La Cour des comptes précisait en mars 2000 que l'État devait choisir entre une organisation de la chasse fondée sur la libre adhésion et la libre cotisation, comme c'était le cas avant 1941, ou sur le maintien du système actuel mais un contrôle strict de l'utilisation des fonds récoltés pour éviter les dérives constatées. Le gouvernement auquel j'ai appartenu a choisi de maintenir le statu quo, aujourd'hui, je le regrette.

J'ai également un autre regret : que vous ayez choisi de revenir au vote censitaire concernant l'élection des responsables de la chasse. Je ne comprends toujours pas que vous vous soyez sentis à ce point menacés par l'expression démocratique du chasseur que vous prétendez représenter alors que cette prudence, cette méfiance, tranche curieusement avec la confiance manifestée à l'égard de lobbyistes rémunérés tour à tour par diverses forces politiques et constamment par vous. "Huées" D'un point de vue général, - /en désignant Thierry Coste/ mais il vous coûte cher monsieur Coste, vous le savez quand même ! -, d'un point de vue général, je pense que la chasse peut avoir un avenir, pour peu que les organisations cynégétiques acceptent le dialogue et le partenariat avec d'autres associations d'usagers, comme cela se fait d'ailleurs dans d'autres pays européens.

Je n'ai qu'un regret, c'est que l'espace de dialogue que nous avons essayé de créer à l'occasion des discussions préalables au vote de la loi chasse de 98 n'ait pas été exploité. C'est ce qu'avait fait dans un contexte différent Michel D'Ornano en 79-80. L'essai de 98 n'a pas été concluant, non pas du fait des associations de protection de la nature, mais du fait

de certaines organisations cynégétiques - pas toutes ! Certains souhaitaient sérieusement ce dialogue. Beaucoup sont venus dans mon bureau m'expliquer que c'était de la faute des autres s'il n'avait pas pu avoir lieu, beaucoup m'ont expliqué que si on changeait les responsables de la chasse, ça pourrait se passer autrement. Je constate qu'il s'est dit beaucoup de choses dans mon bureau, qui n'ont pas trouvé leur concrétisation à l'extérieur. Quelques années plus tard, je veux vous dire les choses clairement, je n'ai pas peur.

Et quand je reviendrai en responsabilité, méfiez-vous ! ''/Gros sifflets/.'' Méfiez-vous, parce que non seulement les ministres de l'environnement sont candidats aux présidentielles mais ils sont parfois élus! Madame Merkel a été ministre de l'environnement, monsieur Socrates au Portugal est Premier ministre, je pense que nous aurons l'occasion de nous revoir, à ce moment-là, j'en suis absolument certaine, vous apprécierez mon franc-parler!

En résumé seulement et vu par les chasseurs les interventions des autres candidats sur <http://chasseurdefrance.blogspot.com/>.